



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## équipements

Question écrite n° 68104

### Texte de la question

M. Alain Fabre-Pujol attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le sous-équipement en IRM. Le diagnostic précoce et précis de maladies permet l'optimisation des thérapies. Aussi les délais d'attentes imposés et les refus d'examens approfondis peuvent retarder le début du traitement et son adaptation. L'Espagne et l'Italie sont équipés de huit IRM par million d'habitants, l'Allemagne quatorze IRM alors que la France reste sous-équipée avec trois IRM par million d'habitants. Il demande quelles dispositions le Gouvernement compte prendre pour agrandir le parc de matériel IRM.

### Texte de la réponse

Le retard en matière d'équipement d'IRM est en train d'être comblé puisqu'un arrêté indiciaire du 8 juin 2000 a permis d'augmenter le parc antérieur de 34 %. Au total, entre 1998 et 2001, le nombre d'appareils autorisés aura doublé passant de 137 à 279. Cette évolution se poursuit et le ministre chargé de la santé a arrêté en date du 21 décembre 2001 un nouvel indice national de besoins pour l'imagerie par résonance magnétique compris entre un appareil pour 190 000 habitants et un appareil pour 140 000 habitants. Ce nouvel indice permettra aux agences régionales de l'hospitalisation, désormais compétentes en la matière, d'augmenter le parc autorisé de plus 50 % par rapport à la situation actuelle. La France se situera alors au même niveau d'équipement que la plupart des autres pays européens, avec plus de sept appareils par million d'habitants, et les délais de rendez-vous pour examen seront alors significativement réduits par rapport à la situation actuelle, notamment pour les cancers du sein. Il convient de noter la qualité du parc français qui est composé pour moitié d'appareils corps entier très puissants (1,5 tesla au moins) dont l'activité est extrêmement forte comparée aux équipements des autres pays européens. Une nouvelle augmentation de l'indice de besoins pourrait intervenir en fonction des recommandations qui seront faites prochainement par les professionnels de l'imagerie, actuellement consultées sur le sujet et dont les premières conclusions sont attendues au début de l'année 2002.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Fabre-Pujol](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68104

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 octobre 2001, page 6164

**Réponse publiée le :** 4 mars 2002, page 1321